

Bio c'Bon : BioDéfense rejoint Adibio pour défendre les intérêts des petits porteurs

CAMILLE HAREL | BIO C' BON, CARREFOUR, LSA GREEN

PUBLIÉ LE 16/11/2020



TWITTER



FACEBOOK



LINKEDIN



GOOGLE +



EMAIL



IMPRIMER

Pour défendre les investisseurs particuliers de Bio c'Bon, les deux collectifs Adibio et BioDéfense ont décidé d'unir leurs forces et de se regrouper en fiducie, gérée par la société d'avocats spécialisée Poulmaire Avocat & Fiduciaire.



2 850 petits porteurs ont investi dans Bio c'Bon

© © LAETITIA DUARTE

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

> Le collectif de défense des investisseurs de Bio c'Bon accuse les candidats de cynisme

> Avec Bio c'Bon, Carrefour fait un pas de géant dans le bio

Un nouveau chapitre s'est ouvert pour les 2 850 petits porteurs de Bio c'Bon quand le Tribunal de commerce de Paris a décidé d'attribuer les activités du distributeur de produits **bio** au groupe **Carrefour**. Pour éviter les dispersions et continuer à défendre les intérêts de ces investisseurs privés, les deux collectifs Adibio et BioDéfense ont décidé d'unir leurs forces et ont conclu un accord permettant à l'ensemble des investisseurs de se regrouper en fiducie, gérée par la société d'avocats spécialisés Poulmaire

Avocats & Fiduciaire, assistée par le Maître Antoine Germain. Cette alliance stratégique, qui constitue désormais le plus important regroupement d'investisseurs Bio c'Bon, permet de conforter la légitimité des fiducies Bio c'Bon déjà lancées par le collectif Adibio avec comme objectif de fédérer le plus grand nombre des 2 850 petits porteurs. Il permet également de renforcer la représentation des investisseurs particuliers dans le cadre de la procédure collective menée par le Tribunal de commerce de Paris dans laquelle leurs intérêts doivent être défendus.